

Recherches sociographiques



La participation et le pouvoir

Gérald Fortin

Volume 9, Number 3, 1968

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055410ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055410ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Fortin, G. (1968). La participation et le pouvoir. *Recherches sociographiques*, 9(3), 307–309. <https://doi.org/10.7202/055410ar>

LA PARTICIPATION ET LE POUVOIR

Depuis quelques années, le mot *participation* est de plus en plus utilisé dans notre milieu. De nouveaux organismes sont apparus qui ont comme objectif explicite de rendre possible la participation. Il nous est déjà arrivé de souligner l'ambiguïté profonde qui se cachait à la fois sous le mot et sous les diverses tentatives qu'il recouvre. Mais nous avons aussi cherché à vérifier empiriquement quelle était la signification réelle des nouvelles institutions de participation.

Dans une première étude portant sur quatre conseils régionaux, nous avons vu apparaître dans ces organismes non encore complètement institutionnalisés une amorce de mouvement social qui tendrait à mettre la société en état de développement. On retrouve, dans l'action de ces conseils régionaux et dans les définitions que leurs responsables donnent à leur rôle, une critique de la société à deux niveaux : une protestation contre la mauvaise répartition géographique du développement économique et la constatation que l'appareil politique ne permet pas un développement économique véritable. Plus profondément, on retrouve un sentiment d'impuissance devant les transformations de la société et un désir d'avoir quelque chose à dire dans les grandes orientations de la société (dans son ensemble aussi bien que dans sa dimension régionale). Mais si la critique est relativement acerbe, les solutions de remplacement sont presque inexistantes de même que les visions de ce que pouvait être une société qui aurait satisfait les conseils régionaux et leurs dirigeants. De même, la critique reste le plus souvent parcellaire et l'on perçoit très mal les incohérences dans les analyses portant sur des secteurs d'activités ou sur des paliers sociaux. Ce manque d'analyses cohérentes et de vues globales sur la société semble constituer un des problèmes majeurs de ces conseils régionaux, qui, par suite de cette insuffisance, exercent une action très peu structurée et relativement peu efficace.

Par ailleurs, une « observation participante » auprès des animateurs travaillant sur les comités de citoyens ou dans d'autres activités visant à promouvoir la participation laisse apparaître, chez ces animateurs, de nombreux conflits de valeur et d'orientation. Faire participer les populations défavorisées engage-t-il à les intégrer à la société actuelle ou à les aider à construire une nouvelle société permettant le partage du pouvoir de décision entre tous les groupes ? Pressés par l'action, ces animateurs ont conscience de jouer un rôle politique qu'ils ne réussissent pas toujours à définir clairement. Ils ont surtout conscience que, plus encore que la *participation*, c'est le type de société qu'ils désirent qui est mal défini. Ce fait apparaît d'autant plus nettement qu'il existe un écart considérable entre ces animateurs et les populations avec lesquelles ils travaillent. Les populations se réfèrent très souvent à des modèles de sociétés pré-libérales alors que les animateurs rejettent le plus souvent le modèle libéral de société.

Une analyse préliminaire des Conseils supérieurs de développement, réalisée à l'intérieur d'un séminaire en 1967, faisait apparaître clairement que même dans le cas d'organismes institutionnalisés de participation, on retrouvait des modèles différents aussi bien d'un conseil à l'autre que chez les différents agents impliqués dans un même conseil. Ces différences se reconnaissaient aussi au niveau du fonctionnement et des fonctions des conseils ; en particulier, une coupure très nette apparaissait entre la fonction

d'expertise que les gouvernants voulaient donner à ces conseils et la conception que s'en faisaient les membres eux-mêmes. Par ailleurs il apparaissait déjà dans cette analyse préliminaire que les Conseils et le genre de participation qu'on y rencontrait ne pouvaient être compris que si on les mettait en relation avec une vision plus globale de la société, du pouvoir, du rôle de l'état et des groupes d'intérêt.

À partir de ces premières études, nous avons élaboré un projet plus général où l'on tâcherait d'analyser les différentes institutions de participation dans un cadre plus vaste. Cette recherche ne veut pas être strictement descriptive ou analytique; elle veut être prospective, c'est-à-dire qu'elle devrait permettre de faire certaines prévisions sur le type de société globale vers lequel nous nous orientons. À cette fin, la relation de pouvoir existant entre les différents individus interrogés devient une variable d'analyse extrêmement importante. D'ailleurs, les entrevues sont faites non pas pour atteindre les individus comme tels, mais les détenteurs de rôles et les agents de pouvoir.

Ce qui ressortait davantage des premières recherches, c'était la relation entre les mécanismes de participation et les autres niveaux de la réalité sociale. À partir de là, il a donc été nécessaire de distinguer un certain nombre de notions et d'essayer d'établir leurs relations avec celle de *participation*. Les principales notions que nous avons retenues renvoient à la légitimation du pouvoir, aux agents de pouvoir, à la contestation de ceux qui ne détiennent pas le pouvoir, au rôle de l'état, à la définition de la planification, aux choix des objectifs sociaux, au choix des moyens, à l'information et à la consultation. En déterminant pour chacune de ces notions une typologie des principales formes possibles et en combinant ces diverses typologies nous aboutissons à un nombre très grand de types de sociétés qui donnent aux institutions de participation une fonction spécifique.

Nous en avons gardé cinq types relativement stables où la combinaison des différentes variables n'implique pas de contradiction majeure. Ces types de société sont les suivants: la société pré-libérale, la société libérale, la société de classe, la société technocratique et la société de participation. Dans chacune de ces sociétés, les institutions de participation peuvent exister, mais en accomplissant des rôles différents. Dans la société pré-libérale, les mécanismes de participation tendent à l'intégration et à la mobilisation de la population. Dans la société libérale, une certaine fonction de mobilisation subsiste, mais le rôle principal est dévolu au sondage des opinions publiques et aux possibilités d'utiliser des experts à un coût modique. Dans la société de classe, l'institution de participation devient décisionnelle; cependant la participation est restreinte à la classe au pouvoir, à celle qui, directement, correspond le mieux à la praxis. Dans la société technocratique, la participation est inutile, sauf entre les experts; cependant elle sera tolérée comme une technique possible de mobilisation. La participation, toutefois, n'est pas considérée comme la technique la plus efficace de mobilisation; c'est pour cela que nous nous parlons de *tolérance* plutôt que d'acceptation réelle. Enfin dans la société de participation, la participation est soit consultative, soit décisionnelle, et elle est ouverte à tous les groupes. Dans ce dernier cas, même lorsque la participation est réduite à la consultation, il s'agit davantage d'une décision résultant des principes de l'organisation que du système de valeurs. La consultation est alors intégrée de façon active et positive dans le processus de décision.

Cependant, la recherche ne vise pas simplement à déterminer quelle est la fonction que différents agents de pouvoir donnent à la participation; elle vise aussi et davantage à déterminer le type de société auquel se réfèrent ces agents. Cette vision, nous cherchons à la mesurer à partir de ce que les agents ont à dire sur le fonctionnement des différentes institutions et à partir de leur définition des différentes variables que nous avons reliées plus haut à la participation.

Les recherches antérieures nous permettaient d'élaborer certaines hypothèses que nous avons commencé à vérifier. Ainsi, on pouvait supposer que les différents agents auraient de la participation et de la société des visions différentes. Les législateurs ont une vision libérale, les hauts fonctionnaires et les universitaires ont une vision technocratique. Par ailleurs les représentants des différentes associations membres des conseils supérieurs n'ont pas une vision unifiée; même si une légère majorité a tendance à être participationniste, on retrouve dans ce groupe une proportion élevée de libéraux ou de technocrates. Cependant ce qui frappe davantage, c'est peut-être l'incohérence, chez un même individu, par rapport aux différentes variables. Cette incohérence, qui pouvait être prévisible à partir des études sur les Conseils régionaux, est assez frappante chez toutes les personnes que nous avons interrogées: à peine 10 à 15% de ces personnes ont une vision qu'on pourrait appelée cohérente. Pour tous les autres, on décèle certains éléments qui appartiennent au système technocratique, d'autres qui appartiennent au système de participation, d'autres encore qui appartiennent au système libéral. L'analyse détaillée de ces différentes combinaisons n'est pas encore complétée; mais il semble, à première vue, que ce soit les éléments du système technocratique qui soient majoritaires. Viendraient ensuite les éléments libéraux.

Il est sans doute encore trop tôt pour conclure de façon définitive. On peut dès maintenant poser l'hypothèse que, dans l'état actuel des relations entre les différents agents de pouvoir de notre société, l'innovation sociale que représentaient les institutions de participation est redéfinie de façon à devenir compatible avec un système libéral-technocratique, sinon un système technocratique pur. En terme de prospective toutefois, la participation reste non seulement un système social possible, mais un système social probable.

Gérald FORTIN

*Institut supérieur des sciences de l'homme,
Université Laval.*